

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 6 octobre 2021 à 16 h, via la plateforme ZOOM.

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François	Gabriele Karine	Lefebvre Véronique
Bergeron Geneviève	Gariépy Isabelle	Léveillé Amélie
Bilodeau Cynthia	Gaudreau Mélanie	Lévesque Karine
Bourgoin Annie	Gravel Marie-Ève	Malouin Claudine
Bourgon Julie	Labonté Cathie	Ménard Julie
Bouthillier Myriam	Lamoureux Mélanie	Nolin Marie-Claude
Brossoit Kathleen	Lapointe Amélie	Rinfret-Lemire Estelle
Brunet Émilie	Lapointe Katia	Rose Marie-Josée
Ferland Alexandre	Lavoie Nadine	Schimek Christina
Fuller Brigitte	Leduc Marie-Claude	Thivierge Vincent

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2021 ET SUIVIS	1
3. OFFENSIVE PROFESSIONNELLE CONCERNANT LA FORMATION DES ENSEIGNANTS.....	3
4. DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE.....	3
5. AJOUT D'UNE JOURNÉE DE SECRÉTARIAT PAR SEMAINE ET REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE L'EXÉCUTIF	3
6. BUDGET 2021-2022.....	4
7. L'OUTIL DE TRAVAIL AU QUOTIDIEN - PLANIFIO	4
8. PROGRAMME DE MENTORAT.....	4
9. GROUPE À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDE (GPAÉ).....	4
10. FORMATION : LE CONSEIL D'ÉCOLE, POURQUOI? COMMENT? ET QUAND?	5
11. QUESTIONS DIVERSES.....	5
12. VARIA.....	6

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Christina Schimek,
Appuyé par Cynthia Bilodeau :

A2122-CD-DEC-09

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les
ajouts suivants au point varia :

a) Formation et libération

b) Politique de remboursement des dépenses

et en apportant les modifications suivantes : que le point 7 soit
un point de décision et qu'Isabelle Gariépy présente le point 9.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2021 ET SUIVIS

Proposé par Jean-François Beauchemin,
Appuyé par Claudine Malouin :

A2122-CD-DEC-10

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du
8 septembre 2021 tel que présenté.

Suivis :

2.1 Formations

Peu d'enseignants se sont inscrits aux diverses formations sur la tâche. Nous avons annulé celle dédiée aux enseignants spécialistes puisqu'il n'y avait qu'une seule inscription.

2.2 Ristourne des Protections RésAut

À l'aide du document A2122-CD-08, la vice-présidente au secrétariat présente le résumé des propositions reçues par treize (13) écoles. À la suite de la présentation, les personnes déléguées échangent leurs idées et font des propositions.

Proposé par Jean-François Beauchemin,
Appuyé par Alexandre Ferland :

Il est proposé de partager la ristourne en distribuant des dons de mille dollars (1 000 \$) à l'organisme *La Passerelle*, mille dollars (1 000 \$) à l'organisme *La Maison de la famille*, mille dollars (1 000 \$) à la *Fondation Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges* et que les deux-mille dollars (2 000 \$) restants soient distribués aux membres sous forme de prix.

A2122-CD-DEC-11 Il est résolu à majorité de partager la ristourne en distribuant des dons de mille dollars (1 000 \$) à l'organisme *La Passerelle*, mille dollars (1 000 \$) à l'organisme *La Maison de la famille*, mille dollars (1 000 \$) à la *Fondation Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges* et que les deux-mille dollars (2 000 \$) restants soient distribués aux membres sous forme de prix.

Proposé par Claudine Malouin,
Appuyé par Cynthia Bilodeau :

Il est proposé que le montant de la ristourne soit distribué entre les écoles sous forme de montant à la discrétion de chaque école.

PROPOSITION DISPOSÉE

Proposé par Karine Gabriele,
Appuyé par Marie-Ève Gravel :

Il est proposé d'amender la proposition Beauchemin en remplaçant « aux membres sous forme de prix » par « sous forme de montant à la discrétion de chaque école. »

A2122-CD-DEC-12 Il est rejeté à majorité d'amender la proposition Beauchemin en remplaçant « aux membres sous forme de prix » par « sous forme de montant à la discrétion de chaque école. »

Proposé par Véronique Lefebvre,
Appuyé par Cynthia Bilodeau :

Il est proposé d'amender la proposition Malouin et l'amendement Gabriele en ajoutant « au prorata » après « que le montant de la ristourne soit distribué ».

A2122-CD-DEC-13 Il est résolu à majorité d'amender la proposition Malouin et l'amendement Gabriele en ajoutant « au prorata » après « que le montant de la ristourne soit distribué ».

3. OFFENSIVE PROFESSIONNELLE CONCERNANT LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

À l'aide du document A2122-CD-09, la présidente présente le plan d'action sur la formation continue dans le cadre de l'offensive professionnelle concernant la formation des enseignants et fait le suivi du projet de loi n° 40.

La vice-présidente à la trésorerie présente l'application Web [AppliProf](#) créée par la FSE-CSQ pour faciliter la compilation des heures de formation continue effectuées.

Le comité exécutif recommande aux personnes déléguées d'adopter le plan d'action prévu au document A2122-CD-09, de le présenter aux membres de leur établissement et de mettre en place, avec leur équipe-école, des moyens d'action contenus au document.

Proposé par Jean-François Beauchemin,
Appuyé par Julie Ménard :

A2122-CD-DEC-14 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées adoptent le plan d'action prévu au document A2122-CD-09, de le présenter aux membres de leur établissement et de mettre en place, avec leur équipe-école, des moyens d'action contenus au document.

4. DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE

À l'aide du document A2122-CD-10, une présentation est offerte aux personnes déléguées concernant les nouveaux documents ministériels expliquant la différenciation pédagogique et les nouvelles balises ministérielles.

5. AJOUT D'UNE JOURNÉE DE SECRÉTARIAT PAR SEMAINE ET REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE L'EXÉCUTIF

Nous échangeons avec les personnes déléguées d'un besoin de secrétariat les vendredis et d'un remplacement d'une élue à pourvoir à partir du 7 mars 2022 jusqu'au 30 juin 2022. Les règles prévues aux statuts et règlements concernant le niveau de décision sont présentées (CE, CD ou AG).

Il est proposé par le comité exécutif de recommander aux personnes déléguées de libérer une (1) personne déléguée les vendredis, sauf lors des journées pédagogiques, jusqu'au mois de février 2022 pour s'acquitter principalement de tâche de secrétariat et de la libérer à temps plein à compter du 7 mars 2022 jusqu'au 30 juin 2022 en remplacement d'une des membres du comité exécutif. Les personnes intéressées doivent transmettre leur intérêt à la présidente avant le 24 octobre 2021.

Proposé par Vincent Thivierge,
Appuyé par Julie Ménard :

A2122-CD-DEC-15 Il est résolu à l'unanimité de libérer une (1) personne déléguée les vendredis, sauf lors des journées pédagogiques, jusqu'au mois de février 2022 pour s'acquitter principalement de tâche de secrétariat et de la libérer à temps plein à compter du 7 mars 2022 jusqu'au 30 juin 2022 en remplacement d'une des membres du comité exécutif. Les personnes intéressées doivent transmettre leur intérêt à la présidente avant le 24 octobre 2021.

6. BUDGET 2021-2022

Une présentation détaillée du budget 2021-2022 est présentée aux personnes déléguées par la vice-présidente à la trésorerie à l'aide des documents A2122-CD-11A et A2122-CD-11B.

Le comité exécutif recommande aux personnes déléguées de présenter le budget aux membres de leur établissement en vue de son adoption lors de la deuxième assemblée générale du SERV qui aura lieu un peu plus tard à l'automne, soit le 16 novembre 2021.

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Alexandre Ferland :

A2122-CD-DEC-16 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées présentent le budget aux membres de leur établissement en vue de son adoption lors de la deuxième assemblée générale du SERV qui aura lieu le 16 novembre 2021.

7. L'OUTIL DE TRAVAIL AU QUOTIDIEN - PLANIFIO

L'information sera envoyée par courriel aux personnes déléguées.

8. PROGRAMME DE MENTORAT

L'information sera envoyée par courriel aux personnes déléguées.

9. GROUPE À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDE (GPAÉ)

L'information sera envoyée par courriel aux personnes déléguées.

ANNEXE 16

MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT LES GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES

- 1) Le Ministère alloue annuellement 1,5 million de dollars¹ pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 à titre de mesure supplémentaire de soutien aux enseignantes et enseignants affectés à des groupes à plus d'une année d'études.
- 2) Les sommes allouées à chaque commission scolaire sont dédiées aux enseignantes et enseignants œuvrant auprès des groupes à plus d'une année d'études, entre autres pour l'achat de matériel, pour la prise en charge ponctuelle (communément appelée « déjumelage ») d'une partie du groupe par une enseignante ou un enseignant, pour du temps de libération notamment pour la préparation de matériel ou pour de la formation (au choix des enseignantes et enseignants concernés). Ces sommes sont gérées par le comité de perfectionnement prévu au chapitre 7-0.00 ou par un autre comité convenu entre la commission et le syndicat.

10. **FORMATION : LE CONSEIL D'ÉCOLE, POURQUOI ? COMMENT ? ET QUAND ?**

Une formation sera offerte à tous les membres pour comprendre le rôle et les fonctions du conseil d'école ainsi que des façons de faire afin que le conseil d'école de leur école soit plus influent. La formation aura lieu le 18 octobre de 16 h à 18 h par Zoom. Les membres intéressés doivent s'inscrire via inscription@servaudreuil.net avant le 15 octobre. Le lien pour la formation sera acheminé aux membres inscrits le jour même de la formation. Un guide leur sera également transmis par courriel. C'est le document A2122-CD-13.

11. **QUESTIONS DIVERSES**

Absence: si une enseignante ou un enseignant s'absente longtemps, ce ne sont pas aux collègues à planifier l'horaire, mais à la personne suppléante de planifier ce qu'elle enseignera aux élèves. Si c'est l'horaire de dépannage qui est utilisé, c'est à chaque enseignante ou enseignant assigné au dépannage de décider quelle leçon elle ou il enseignera pendant la période.

Journée pédagogique : Pour travailler sur les lieux du travail durant une journée pédagogique, il faut demander à sa direction d'école et celle-ci utilisera son droit de gérance. Le CSSTL a confirmé au syndicat que le télétravail lors des journées pédagogiques est fortement encouragé.

Formation sans libération : Le syndicat rappelle que la semaine de travail est du lundi au vendredi et que si une enseignante ou un enseignant désire se former la fin de semaine, elle ou il ne devrait pas recevoir une compensation monétaire. La loi n'est pas balisée à l'effet que les 30 h de formation soient uniquement possibles par des libérations.

Manque de personnel au service de garde : une personne déléguée fait part à l'assemblée du manque de personnel de soutien au service de garde de son école. Les enseignants de cette école ont refusé d'y travailler après les heures de classe. La tâche est déjà assez lourde.

Formations durant les journées pédagogiques : Cette année, les formations sont offertes uniquement durant les journées pédagogiques. Auparavant, certaines d'entre elles étaient offertes le jour, avec libération. Le syndicat encourage les membres à mentionner à leur direction d'école de les libérer pour les formations.

Comité des jeunes : Claudine Malouin rappelle qu'une place est encore libre au comité des jeunes du syndicat. Les membres éligibles et intéressés à participer au comité sont invités à communiquer avec Claudine Berger, secrétaire au syndicat.

Tests COVID rapides : Le syndicat n'a pas eu l'information que les tests rapides pour les élèves pouvaient être utilisés pour les enseignantes et les enseignants. La question sera posée en CRT.

Masques au préscolaire : Il est suggéré de placer les masques une fois par semaine dans le sac d'emballage fourni et non de s'acquitter de cette tâche quotidiennement.

12. **VARIA**

- a) **Formation et libération :**
Point traité lors des questions diverses.
- b) **Politique de remboursement des dépenses :**
Point reporté.

Levée de l'assemblée à 19 h 07

Véronique Lefebvre
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat